



Problème de syndic de copropriété.

Par **wealady**, le **18/02/2009** à **15:07**

Nous avons acheté un logement en juillet 2007. Nous avons appris 1 mois après lors d'une réunion syndicale qu'un employé du syndic avait détourné de l'argent. Les assurances se sont défilées et nous devons désormais rembourser le détournement. Le syndic est d'ailleurs incapable de nous dire combien il faudra rembourser. Je trouve cela complètement aberrant.
Au début ils nous ont dit qu'il fallait payer pendant 10 mois et maintenant ils ne savent pas...
Pouvez-vous me conseiller nous sommes désespérés.
Merci par avance de prendre ma demande en considération.

Par **Marion2**, le **18/02/2009** à **17:57**

Bonjour,
Il faut que les copropriétaires se groupent et engagent une action en justice contre le Syndic.
Le Syndic professionnel est responsable de ses employés.
Consultez au plus tôt un avocat.
Cordialement.

Par **wealady**, le **18/02/2009** à **22:19**

Alors en fait c'est plus compliqué et mon ami vient de m'expliquer. Le propriétaire du syndic qui a tourné des sous et démissionné, du coup le syndic a été racheté par un autre propriétaire avec changement de nom et de certains employés. C'est le nouveau syndic qui nous demande de régler le détournement. Alors ils nous disent que si on ne règle pas il ne pourra honorer les prestations pour lesquelles nous payons des charges. Enfin tout est un peu confus, j'espère mettre bien en explication.
Merci de me répondre

Par **Marion2**, le **18/02/2009** à **22:32**

A priori, ce n'est pas clair du tout :
[citation]Le propriétaire du Syndic[/citation]
C'était donc un syndic bénévole et non professionnel ?
[citation]le syndic à été racheter par un autre propriétaire avec changement de nom et de certain employé. C'est le nouveau syndic qui nous demande de régler le détournement[/citation]
Vous dites ici que le syndic a été racheté par un autre propriétaire ??? Je pense que vous voulez dire par une autre personne ?
Vos explications sont très confuses.
Dans la mesure où il y a un syndic professionnel, il y a obligatoirement un conseil syndical.
Merci de donner le maximum de renseignements, mais clairement.